

Je composte mes déchets

Un petit geste grandeur nature

Afin de participer à la réduction des déchets, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault encourage la démarche de compostage individuel.



Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé biologique de dégradation de la matière organique par les micro-organismes du sol, en présence d'oxygène et d'eau. Il aboutit, après quelques mois de fermentation, à la production d'un compost de bonne qualité. Cet amendement organique naturel améliore la texture et la fertilité du sol.

Chacun de nous peut reprendre ce principe dans son jardin et faire son propre fertilisant. Nos poubelles ménagères contiennent 30 % de déchets biodégradables.

Que peut-on composter ?

Cuisine

coquilles d'œufs
écorces d'agrumes*
épluchures
croûtes de fromage
marc de café avec filtre
pain
restes de fruits et légumes
sachets de thé
serviettes en papier
essuie-tout*
restes de repas (riz, pâtes, etc.)



* en petite quantité

Jardin

branchages de petite taille
feuilles, fleurs coupées, plantes
tontes de gazon*



Autres

cendres de bois froides
sciure de bois non traité
carton brun déchiré*



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE GRAND CHÂTELLERAULT
GESTION DES DÉCHETS
208 rue d'Antran - Châtellerault



Par→ici
les bons gestes !

GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

0 800 835 821 Service & appel gratuits

www.par-ici-les-bons-gestes.fr